

lundi 27 Juin 2006

Acrap patinage : 88 podiums

Le Reims Acrap patinage (Rap) est en excellente santé sportive : la preuve en a été apportée sans équivoque lors de l'assemblée générale, quand le président Jean-Jacques Lapique a dévoilé la liste des succès rem-

portés par les patineurs et patineuses. En résultats nationaux, Jonathan Jaquet est sacré champion de France, catégorie minimes de France, 2^e division (patinage ar-

tistique). Chez les filles, Solène Manceaux s'est classée 12^e en catégorie benjamins 2^e année à la coupe de France solo en danse sur glace. En résultats régionaux, le Rap engrange, pour la saison sep-

tembre 2004 - mai 2005, pas moins de 36 podiums en artistique et 52 podiums en danse, dont 2 championnes de ligue (Solène Manceaux, Camille Renault), 3 vice championnes de ligue (Constance Brun, Morgann Huet, Morgane Prey) et un couple champion de ligue (Camille Nicolats et Jonathan Jaquet) !

De quoi satisfaire l'équipe d'entraînement : BEE1 patinage artistique, Sabrina Deconinck, BEE1 danse sur glace, Ludivine Mansard. BEE1 en formation BEE2 patinage artistique, Thierry Gaillard.

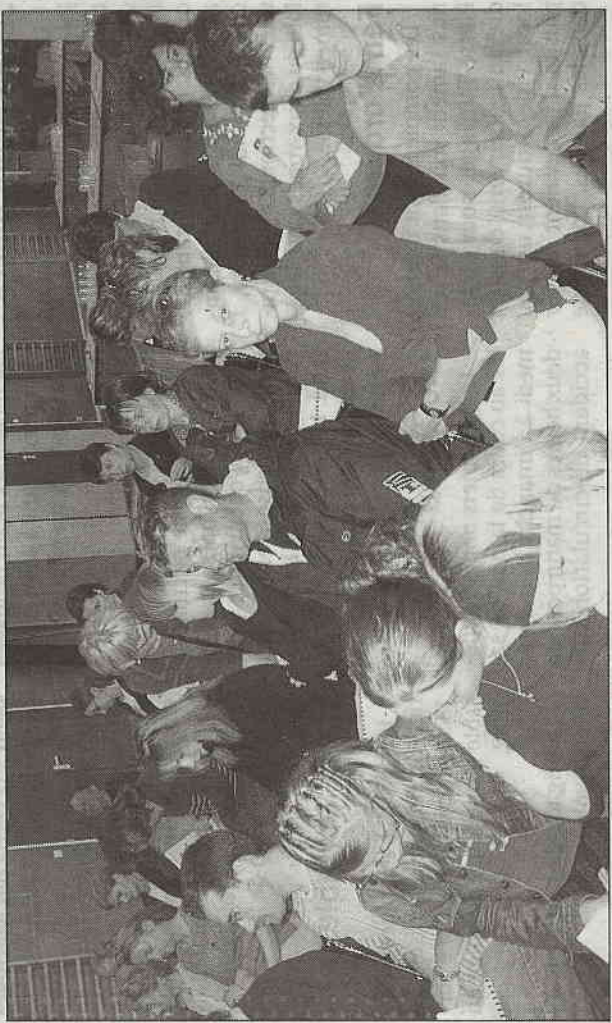
Juge de club, Céline Rosquin. Juge de club et bénévole, Laura Blazquez. Bénévoles, Monique Guth, Christophe Coulonnier et Marie-Thérèse Blazquez.

Fort de 111 adhérents, le Rap se consacre au patinage artistique (72 licenciés) mais il s'efforce aussi de développer au maximum la section danse sur glace (27 licenciés), puisqu'il représente actuellement sur la

ligue, le seul club capable de rivaliser avec les clubs des autres ligues. Quant au patinage synchronisé (12 licenciés), après deux compétitions de niveau national et international, les jeunes sont très motivées.

Certes, le Rap enregistre une perte d'environ un tiers d'adhérents par rapport à la saison dernière. Monique Nassau, adjointe au sport, a rassuré le président : « C'est le même constat un peu partout, ce qui va poser un problème, les subventions étant attribuées en fonction du nombre de licenciés. Il va nous falloir inventer un autre mode d'attribution ! »

Côté finances, c'est toujours le même constat : « Un coût de glace et de gymmases de 24.500 euros, pour une subvention municipale de 28.000 euros ! » et malgré tout, pour la troisième année consécutive, une trésorerie équilibrée avec un compte d'exploitation positif de 13.000 euros.



Plus de cinquante personnes dans la salle.